

Réservé à l'administration

- accueil mail
 dépôt autre

Date :

Année scolaire 2024 / 2025

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse

Je soussigné, Docteur _____

Adresse du cabinet _____

Certifie avoir consulté ce jour

Mr / Mme / Mlle _____

Son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique de la danse

Fait à _____, le _____

Signature

La pratique de la danse reste régie par la loi du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse inscrite au livre III du code de l'éducation culturelle et artistique et non dans le code de la Sécurité Sociale et de la Loi de modernisation de Santé. L'article R 362-2 précise que : « les exploitants doivent s'assurer, avant le début de chaque période d'enseignement que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. A la demande de tout enseignant, un certificat attestant un examen médical supplémentaire peut être requis. »